# La future politique commune des pêches



SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 23/01/2012

Saisine liée : LA FUTURE POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES

Projet d’avis présenté en plénière le 24 janvier 2012

Projet d’avis présenté par Mme Joëlle Prévot-Madère, au nom de la section de l’agriculture, de la pêche et de l’alimentation, présidée par M. Joseph Giroud

Malgré un formidable potentiel halieutique, la situation actuelle de la pêche européenne est très préoccupante. La future PCP, après sa 3ème réforme en 30 ans, devra permettre d’atteindre les objectifs initialement fixés, toujours d’actualité : prévenir la surpêche, garantir aux pêcheurs des moyens d’existence pérennes, approvisionner les transformateurs et les consommateurs de manière régulière en volume et en niveau de prix améliorer la préservation et la gestion des stocks halieutiqueset assurer un développement équilibré des territoires.

Dans cette voie, le CESE formule des préconisations destinées à développer les connaissances sur l’état des ressources afin de mieux protéger et gérer celles-ci, à améliorer la rentabilité économique du secteur et à prévenir les conséquences sociales de la réforme. Enfin, il souhaite qu’une attention particulière soit portée sur la situation des régions ultramarines.

*Projet d’avis présenté en plénière le 24 Janvier 2012*

*Assister à la plénière*

© - copyright CESE - Novembre 2026